



Commission Polydog

HoopAgi Règlement de compétition

(Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.)

**Schweizerische Kynologische Gesellschaft
Société Cynologique Suisse
Società Cinologica Svizzera**

**Geschäftsstelle / Secrétariat / Segretariato
Sagmattstrasse 2
CH - 4710 Balsthal
Telefon 031 306 62 62
E-Mail skg@skg.ch / scs@scs-skg.ch
Homepage www.skg.ch / www.scs-skg.ch
Homepage www.polydog.ch**

Table des matières

1	Comportement des participants	3
2	Équipement du conducteur et du chien	3
3	Conditions de présentation	3
4	Responsabilité et assurance	3
5	Obtention de documents et utilisation du programme de compétition	4
6	Conditions préalables pour l'organisation d'une compétition	4
7	Annonce d'une compétition	5
8	Publication	5
9	Admission des participants	5
10	Répartition et admission dans les classes	7
11	Déroulement de la compétition	7
11.1	Compétitions	8
11.2	Traçage du parcours	8
11.3	Déroulement de la compétition	9
11.4	Temps maximum	9
11.5	Obstacles	9
11.5.1	Hoop	9
11.5.2	Barrière	9
11.5.2	Baril	9
11.5.4	Tunnel	10
11.6	Matériel auxiliaire	10
12	Évaluation	10
12.1	Juge	10
12.2	Attribution des points	10
12.3	Fautes	11
12.3.1	Fautes de nature générale	11
12.3.2	Fautes spécifiques aux obstacles	11
12.4	Interruption du parcours	12
12.5	Disqualification	12
12.6	Fautes menant à la disqualification	12
12.7	Qualification	13
13	Organisateur de compétition (OCo)	13
14	Chef de compétition (CCo)	13
15	Juge de compétition (JCo)	13
16	Attestation de compétition (Aco)	14
17	Médaille / Distinction	14
18	Plaintes	15
19	Sanctions	15
20	Recours	15

I GENERALITES

HoopAgi (**Hoopers Agility**) est une discipline sportive canine, au cours de laquelle le chien est guidé par son maître à distance sur un parcours. Le maître et son chien devraient présenter un travail d'équipe harmonieux.

Les conditions générales règlent ce qui concerne toutes les compétitions de HoopAgi et ses disciplines.

Les conducteurs de chiens participant aux compétitions sont tenus de se conformer au règlement.

1 Comportement des participants à la compétition

Le chien sera traité sur l'ensemble du terrain dans le respect de la loi sur la protection des animaux. Les participants s'engagent à respecter le code d'honneur de la SCS :

« Je m'engage à toujours traiter nos chiens avec loyauté et respect, à renoncer à toute méthode cruelle ou non adaptée à l'animal et à ne pas employer de moyens artificiels interdits. La santé et le bien-être du chien sont pour moi la priorité absolue. »

Les infractions intentionnelles peuvent être punies d'exclusion immédiate et être signalées à l'autorité compétente.

La décision en incombe dans tous les cas au juge de compétition.

2 Équipement du conducteur et du chien

Pendant le parcours de HoopAgi, le chien peut éventuellement porter un collier mais pas de harnais.

Sur le site de compétition, les chiens doivent être tenus en laisse.

3 Conditions de présentation

Avant le départ, le conducteur se présente devant l'aide de terrain avec son chien et déclare son prénom, son nom et son numéro de départ.

Les consignes du chef de compétition et du juge doivent être suivies. Le juge donne les directives pour le départ.

4 Responsabilité et assurance

Les concurrents (propriétaires ou détenteurs) doivent être couverts par une assurance responsabilité civile en tant que détenteur de chien.

II ORGANISATION DE COMPETITIONS

5 Obtention de documents et utilisation du programme de compétition

Les règlements, formulaires d'inscription et de commande peuvent être téléchargés sur le site de Polydog (www.polydog.ch). Polydog met gracieusement un programme de compétition à disposition. À l'aide de ce dernier, des listes de départs, des feuilles de notes, des classements et des formulaires de décompte peuvent être générés et imprimés. L'inscription dans le carnet "Mon chien" sert d'attestation de compétition.

Pour chaque participant, l'organisateur de compétition s'engage à verser à la SCS un montant de CHF 5.00 pour les membres de la SCS et de CHF 10.00 pour les non-membres de la SCS. Ce montant sera prélevé sur la taxe d'inscription.

Les médailles sont à commander par l'organisateur auprès de la Commission Polydog. La Commission Polydog définit le prix des médailles.

6 Conditions pour l'organisation d'une compétition

Les organisateurs souhaitant mettre sur pied une compétition HoopAgi officielle doivent :

- Disposer d'une surface suffisante pour la mise en place des parcours
 - Beginners : 600 m²
 - Classe 1 : env. 700 m²
 - Classe 2 et 3 : env. 800 m²
- La largeur du parcours doit être de 20 m au minimum, pour les classes 2 et 3 une largeur plus grande est souhaitée.
- Les conditions doivent être telles que le parcours ne présente aucun danger pour le chien ou le conducteur (pas d'inégalités, pas de pierres, etc.). Le sol doit être adapté pour un sport de course. Les dimensions exactes disponibles doivent être communiquées au juge au moins 2 semaines avant la compétition. La surface du parcours doit être clôturée de manière fixe ou avec des éléments amovibles. Il est nécessaire de veiller à ce qu'un espace suffisant soit présent entre les obstacles extérieurs et la clôture.
- Disposer d'une surface supplémentaire clôturée, se trouvant à une certaine distance du parcours, permettant au conducteur de préparer son chien. Quelques obstacles doivent être à disposition dans cet espace.
- Engager un juge officiel.
- Mettre un secrétaire de ring à disposition, qui prend note des déductions de points indiquées par le juge.
- Mettre à disposition des aides de terrain pour chronométrer le temps de passage des participants, compter le nombre d'aboiements et contrôler que le conducteur reste dans la zone du conducteur.
- Mettre à disposition suffisamment d'aides pour garantir le bon déroulement de la compétition et les instruire de façon adéquate.
- Seuls les obstacles conformes, décrits dans le chapitre 11.5, peuvent être utilisés lors d'une compétition.

7 Annonce d'une compétition

Les formulaires d'inscription sont à remplir avec précision et de manière complète.

Le formulaire doit être envoyé au plus tard 8 semaines avant la compétition par e-mail à la Commission Polydog.

La langue du contenu doit correspondre à la langue du formulaire.

Les formulaires incomplets et imprécis seront retournés au demandeur afin d'être complétés. D'éventuelles conséquences négatives en découlant seront assumées par l'organisateur de compétition.

8 Publication

La publication se fait, pour tous les concours, sur le site internet de Polydog. La condition préalable est que l'organisateur de compétition ait bien rempli ses obligations envers la Commission Polydog.

En cas de suspension, modification ou complément d'informations de compétitions déjà annoncées, la Commission Polydog doit être immédiatement informée, par écrit, et ce avant la date de la compétition.

Les changements de dates de compétition ne peuvent se faire que s'ils sont annoncés par écrit à la Commission Polydog et que celle-ci peut les publier avec la nouvelle date de compétition.

Les oppositions contre une publication de compétition sont à envoyer par courrier recommandé au Président de la Commission Polydog dans les 8 jours suivant la publication. La décision y relative sera rendue par la Commission Polydog.

9 Admission des participants

- a) Aussi bien les membres de la SCS que les non-membres peuvent participer à ces compétitions.

Les étrangers sont autorisés de concourir dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés dans leur pays.

Tous les chiens, indépendamment de leur taille, race ou origine peuvent prendre le départ de ces compétitions. L'organisateur de compétition peut décider s'il autorise un conducteur à prendre le départ avec plusieurs chiens.

Le jour de compétition, un chien ne peut prendre le départ qu'avec un seul conducteur.

Si un tirage au sort est effectué pour déterminer l'ordre de départ, il doit être respecté.

L'organisateur de compétition peut limiter le nombre de participants ou imposer un minimum de participants. Une telle limitation doit figurer dans la publication.

- b) Seuls les chiens en bonne santé peuvent participer. Les chiens potentiellement contagieux ne sont pas admis. En cas de doute, un certificat vétérinaire peut être demandé au conducteur pour un chien montrant un handicap. Le document devra confirmer que le chien est en mesure d'effectuer le parcours sans douleurs et sans conséquences néfastes pour sa santé.

Les femelles portantes sont exclues de la compétition dès la 5^{ème} semaine révolue après la saillie (temps de protection) et ce, afin de préserver la chienne et les chiots à naître.

Durant la période de protection, la participation aux compétitions est interdite. Les chiennes en chaleur ne sont pas admises.

- c) Les chiens montrant une agressivité au-dessus de la norme sont exclus de la compétition.
- d) Pour l'admission à une compétition, le chien doit avoir atteint l'âge minimum exigé de 18 mois révolus le jour de la compétition.

10 Répartition et admission dans les classes

HoopAgi est réparti en quatre classes de façon à permettre la progression d'une classe à la suivante.

Conditions générales pour toutes les classes :

- Temps maximum : Le temps maximum est de 2 minutes. Le chronomètre démarre dès que le conducteur quitte son chien après l'avoir positionné au départ.
- La zone du conducteur à un diamètre de 2 mètres.
- Une distance minimale de 5 mètres doit être respectée entre les obstacles. La mesure s'effectue du milieu d'un obstacle à l'autre, en ligne directe.
- La distance entre les obstacles se mesure à partir du centre de ceux-ci, en ligne directe.
- La distance entre la zone du conducteur et l'obstacle le plus éloigné se mesure depuis le bord de la zone du conducteur jusqu'au centre de l'obstacle.
- Le conducteur peut, après avoir placé son chien au départ, longer au maximum les trois premiers obstacles avant de se rendre dans la zone du conducteur.

Classe Beginners

- Cette classe est facultative. Il est possible de répéter cette classe à volonté. Le passage à la classe 1 est possible à tout moment.
- Nombre d'obstacles : min. 10 – max. 15
- Distance entre les obstacles : min. 6 m – max. 10 m
- Distance entre l'obstacle le plus éloigné et le bord de la zone du conducteur : max. 18 m

Classe 1

- Il est possible de débiter directement dans cette classe (sans avoir effectué la classe Beginners)
- Nombre d'obstacles : min. 14 – max. 18
- Distance entre les obstacles : min. 7 m – max. 11 m
- Distance entre l'obstacle le plus éloigné et le bord de la zone du conducteur : max. 20 m

Classe 2

- Les chiens ayant obtenu trois qualifications "excellent" (médaille d'or) en classe 1 peuvent concourir en classe 2. Les qualifications obtenues à l'étranger sont valables.
- Nombre d'obstacles : min. 17 – max. 21
- Distance entre les obstacles : min. 7 m – max. 12 m
- Distance entre l'obstacle le plus éloigné et le bord de la zone du conducteur : max. 25 m

Classe 3

- Les chiens ayant obtenu trois qualifications "excellent" (médaille d'or) en classe 2 peuvent concourir en classe 3. Les qualifications obtenues à l'étranger sont valables.
- Nombre d'obstacles : min. 22 – max. 25
- Distance entre les obstacles : min. 7 m – max. 12 m
- Distance entre l'obstacle le plus éloigné et du bord de la zone du conducteur : max. 35 m

Déclassement

- A la demande du conducteur, un retour dans la classe inférieure est toujours possible.
- Un chien peut en tout temps retourner en classe supérieure s'il obtient une fois la qualification "excellent".

11 Déroulement de la compétition

11.1 Compétitions

Il existe trois types de compétitions avec des hoops, barils, tunnels, barrières, à l'appréciation du juge.

Concours officiel

- Deux manches officielles au maximum doivent être organisées.
- Les résultats des manches officielles sont inscrits dans l'attestation d'activités « Mon chien » sous compétition.
- Polydog peut accorder des exceptions sur demande, qui doivent être indiquées lors de l'annonce.

Concours Fun

- Les concours Fun sont possibles dans toutes les classes pour lesquelles le team s'est qualifié.
- Lors de l'inscription, le participant indique qu'il ne souhaite pas concourir officiellement mais « Fun ».
- Il n'y a pas d'évaluation des points lors d'un concours Fun. Le participant reçoit un bref feedback oral du juge.
- Le résultat n'est pas enregistré.

Parcours supplémentaire

- L'organisateur est libre de proposer un parcours supplémentaire.
- Il doit être dessiné et mis en place par un juge.
- Il peut avoir lieu au début ou à la fin d'un concours officiel.
- Il est facultatif pour les participants et n'est pas évalué par le juge.
- Il ne doit pas prolonger le temps d'attente entre la fin de la compétition officielle et l'annonce des résultats.
- Le résultat n'est pas enregistré et n'exerce aucune influence sur la répartition dans les classes (promotion/relégation)

11.2 Traçage du parcours

Le traçage du parcours est laissé à l'inspiration du juge. Il doit toutefois respecter les directives réglementaires.

Le but de HoopAgi doit permettre au conducteur de présenter un parcours fluide et régulier exécuté par son chien et dirigé à distance.

Les obstacles seront placés afin de ne pas exiger de changements de direction abrupts. De plus, le tracé du chien doit être fluide en tenant compte de la vitesse, la direction ainsi que l'angle des obstacles.

L'angle maximum pour les barils et les barrières est de 180°.

Le chien doit travailler de la manière la plus calme et la plus concentrée possible.

Le chien devrait réaliser le parcours en respectant l'ordre des obstacles et dans le temps fixé.

Il est à signaler que le déroulement du parcours est à chaque fois différent, ceci afin d'éviter que le chien ne développe une habitude.

11.3 Déroulement de la compétition

Au début de la compétition, les participants de la classe Beginners sont informés par le juge sur les règles du concours. Les concurrents peuvent ensuite reconnaître (briefing) le parcours numéroté (les chiens ne peuvent pas accompagner les conducteurs).

Le temps disponible pour chaque briefing est de 10 minutes maximum par groupe. Un groupe de 10 participants au maximum est admis simultanément par briefing.

Un plan des parcours à effectuer doit être affiché avant le briefing.

Pour débiter le parcours, selon les instructions du juge, le conducteur accompagné de son chien, s'annonce à l'aide de terrain. A cet endroit, le harnais et la laisse seront enlevés et déposés dans une boîte de rangement à cet effet.

Le chien est conduit au départ. Il n'ose pas être touché intentionnellement lorsqu'il est amené en position de départ (debout, assis ou couché). Le conducteur peut utiliser un signal sonore et/ou visuel pour placer son chien en position de départ ou il peut demander à son chien de venir, à son appel, se mettre au départ. Le chien reste au départ (plusieurs signaux sonores et/ou visuels sont permis) pendant que le concurrent se rend dans la zone du conducteur.

Le chronomètre démarre dès que le conducteur quitte pour la première fois son chien qu'il aura préalablement placé au départ.

La zone du conducteur est délimitée par un cercle d'un diamètre de 2 m. Pendant toute la durée du parcours, le conducteur doit rester à l'intérieur de cette zone marquée. Le matériau utilisé (tuyau flexible, gaine de protection, etc.) doit permettre au conducteur de le sentir et de se rendre compte s'il sort du cercle. Le cercle est marqué de telle sorte que le juge puisse contrôler et constater si le conducteur a respecté la zone ou s'il l'a quittée.

Des signaux sonores et visuels sont permis pour guider le chien sur le terrain. Le conducteur n'a rien dans les mains pendant le parcours. Lorsque le chien a atteint la ligne d'arrivée, le conducteur peut sortir la récompense qu'il avait cachée jusqu'alors (jouet ou snack dummy fermé, pas de morceaux de nourriture) et la donner/la lancer.

Il est possible de récompenser le chien à un endroit choisi librement par le conducteur. Dans ce cas le parcours sera jugé jusqu'à l'endroit de la récompense (les obstacles non franchis seront considérés comme faute), la même règle est appliquée si le concurrent quitte la zone du conducteur.

11.4 Temps maximum

La vitesse n'est pas au premier plan dans le HoopAgi et ainsi, aucun chien et aucune race n'est désavantagé(e). Les chiens doivent toutefois se déplacer sur le terrain avec motivation, raison pour laquelle un temps maximum est fixé.

Si le chien dépasse le temps imparti, les obstacles non franchis seront considérés comme fautes.

Le temps maximum est de 2 minutes pour toutes les classes. Le chronomètre démarre lorsque le conducteur quitte son chien placé au départ. Le concurrent peut, s'il le souhaite, longer au maximum les trois premiers obstacles avant de se rendre dans la zone du conducteur.

11.5 Obstacles

Compte tenu du fait particulier que dans HoopAgi le chien travaille à distance de son conducteur et que ce dernier n'est pas tout près pour aider le chien, il est absolument essentiel que les obstacles soient parfaitement visibles et que le risque de blessure lors du passage à travers les obstacles soit minimisé. Les obstacles peuvent être sécurisés afin d'éviter leur chute ou déplacement.

11.5.1 Hoops

Les hoops sont constitués d'un matériau léger et solide avec des angles qui ne sont pas vifs. La partie inférieure du hoop est constituée d'un matériau facilement visible pour le chien, qui se différencie de la couleur de l'environnement. Les Hoops sans barre au sol sont également autorisés. Le choix de la couleur est libre. Les hoops ne doivent pas être ancrés au sol (danger de blessure). Il est autorisé de sécuriser l'obstacle contre les rafales de vent.

Largeur	80 cm – 90 cm
Hauteur	90 cm – 110 cm
Côtés	40 cm – 50 cm
Socle (pieds) de chaque côté	25 cm – 40 cm

11.5.2 Barrières

Les barrières sont constituées d'un matériau solide avec des angles qui ne sont pas vifs. Elles doivent être constituées d'une structure qui permet au chien de garder un contact visuel avec le conducteur mais qu'il ne peut pas traverser. Les barrières doivent être placées afin qu'elles ne basculent pas ; des attaches prévues à cet effet dans la partie inférieure peuvent être ancrées au sol (par exemple à l'aide de sacs, de fixations métalliques).

Largeur	120 cm – 130 cm
Hauteur	80 cm – 90 cm
Socle (pieds) de chaque côté	25 cm – 40 cm

11.5.3 Barils

Les barils peuvent être d'un matériau synthétique rigide ou flexible. Si la couleur de fond des barils n'est pas bien visible du point de vue de l'optique canin, des bandes de contraste devront être fixées. Les barils ne doivent pas être fixés au sol. Pour éviter qu'ils ne glissent, ils peuvent être remplis (par exemple sacs de sable). Des barils en métal ne sont pas autorisés.

Diamètre	45 cm – 70 cm
Hauteur	55 cm – 100 cm

11.5.4 Tunnels

Les tunnels sont constitués de bâches avec un revêtement spécial antidérapant. Ils sont résistants et leurs entrées doivent restées ouvertes. Les tunnels sans fond sont également autorisés. Il faut porter une attention particulière à la fixation des tunnels. Des sacs adaptés (sable ou gravier) peuvent être utilisés. Il est également possible d'utiliser des piquets à moutons. Dans ce cas, les piquets seront maintenus avec des élastiques.

Diamètre intérieure	80 cm
Longueur	100 cm

11.6 Matériel auxiliaire

11.6.1 Panneaux numérotés

Afin de mémoriser l'ordre des obstacles constituant le parcours, des panneaux numérotés en plastique sont placés de manière qu'ils ne se trouvent pas sur la trajectoire du chien. Ils doivent avoir au minimum 2 faces et être visibles aussi bien par le concurrent placé dans la zone du conducteur que par le juge.

12 Evaluation

12.1 Juge

Il y a un juge par manche. Le juge se trouve à l'extérieur de la zone du parcours. Le juge évalue les équipes de bonne foi. Il est toutefois inévitable que le jugement soit jusqu'à un certain degré subjectif. Les participants en sont conscients et acceptent cet état de fait.

Les décisions du juge ne sont pas contestables et ne peuvent pas être modifiées.

Le juge n'est pas autorisé de juger plus de 100 parcours par jour.

12.2 Attribution des points

Le règlement de HoopAgi veut motiver les conducteurs à améliorer leurs propres performances dans un esprit de compétition.

L'équipe débute avec un nombre maximum de 200 points. Pour un parcours complet effectué correctement et dans la limite du temps imparti, l'équipe obtient donc 200 points.

Les fautes comptabilisées durant le parcours seront déduites du nombre maximum de points, même si le parcours a été effectué dans la limite du temps imparti.

12.3 Fautes

12.3.1 Fautes de nature générale

- Toucher intentionnellement le chien (10 points)
- Signal agressif énoncé par le conducteur (20 points)
- Le chien aboie à plus de trois reprises (10 points)
- Le chien aboie constamment (20 points)
- Le chien passe à côté d'un obstacle en l'évitant (10 points)
- Le chien renverse un obstacle (10 points)
- Le chien franchit un mauvais obstacle (10 points)
- Le chien tourne sur lui-même (10 points)
- Le chien tourne autour du conducteur (10 points)
- Le chien tourne autour ou au travers d'un obstacle (10 points)
- Le chien s'arrête dans le parcours (10 points)
- Le chien se dirige vers le conducteur qui le renvoie (10 points)

12.3.2 Fautes spécifiques aux obstacles

Obstacle de départ

Un parcours débute toujours par un hoop.

Le temps maximum pour toutes les classes est de 2 minutes. Il démarre au moment où le conducteur quitte pour la première fois son chien placé au départ.

Si le chien quitte sa position de départ, le conducteur peut le repositionner, à condition que ce dernier n'ait pas encore posé les deux pieds dans la zone du conducteur. Si le chien n'a pas franchi la ligne de départ (base du hoop, ligne imaginaire et son prolongement), ce n'est pas une faute. Le temps continue de courir.

Si le chien a franchi la ligne de départ (base du hoop, ligne imaginaire et son prolongement) avant que le concurrent soit dans la zone du conducteur, ceci est un faux départ. Pour chaque faux départ, 10 points de pénalité sont déduits.

Le conducteur peut repositionner son chien (le remettre au départ) même après un faux départ, à condition qu'il ne soit pas encore dans la zone du conducteur avec les deux pieds. Le temps continue de courir. Il peut aussi laisser le chien continuer mais à condition d'avoir les deux pieds dans la zone du conducteur lorsque le chien passe le deuxième obstacle. Sinon, cet obstacle ne sera pas considéré comme correctement effectué (10 points).

Si le chien évite l'obstacle de départ et poursuit son parcours, 10 points supplémentaire seront déduits pour l'omission d'un obstacle.

Si le concurrent a les deux pieds dans la zone du conducteur, il ne peut plus la quitter, sinon il y a abandon conformément au règlement.

Tunnel

Si le chien se retourne dans le tunnel et le quitte du mauvais côté, ceci sera interprété comme une faute (10 points).

Baril et barrière

Si le chien passe autour d'un baril ou d'une barrière (entièrement ou en partie) dans la mauvaise direction ou de l'intérieur au lieu de l'extérieur.

12.4 Abandon

En cas d'abandon, 10 points sont déduits pour chacun des obstacles non franchis.

A la quatrième erreur consécutive, la course est interrompue. Le participant peut terminer le parcours.

Si le concurrent sort de la zone du conducteur avec un ou deux pieds après le départ, la course est interrompue.

12.5 Disqualification

En cas de disqualification, l'équipe doit immédiatement quitter le terrain et aucun point ne sera attribué.

Le juge annonce la disqualification verbalement et avec un signe de la main. Tous les autres cas imprévus n'étant pas compris dans la liste qui suit seront évalués par le juge. Bien évidemment, le juge doit utiliser les mêmes critères de jugement pour toutes les équipes et ceci du début à la fin de la compétition.

12.6 Fautes menant à la disqualification

- Comportement rude avec le chien (exercer de la pression, gronder, influence corporelle) également avant et après le parcours
- Surmenage corporel du chien
- Le chien est porté jusqu'au départ
- Le chien quitte le ring pendant le parcours
- Récompense portée de manière évidente
- Comportement inadéquat envers le juge / envers d'autres participants
- Comportement agressif du chien envers le personnel du terrain
- Le chien fait ses besoins sur le terrain

12.7 Qualification

La qualification est fixée en fonction du nombre de points atteints :

Qualification	Points	
Excellent	max. une faute autorisée	≥ 95 % du nombre max. de points
Très bien	2 fautes max.	≥ 90 % du nombre max. de points
Bien	3 fautes max.	≥ 80 % du nombre max. de points

En cas d'égalité de points, les équipes obtiennent le même rang.

13 Organisateur de compétition (OCo)

Les compétitions peuvent être organisées par des sections de la SCS et par des écoles d'éducation canine privées. Les sections de la SCS ne doivent pas payer de redevance à la SCS. Cependant, les organisateurs privés s'engagent à verser à la SCS un montant de CHF 100.00 par compétition (indépendamment du nombre de classes que la compétition englobe).

14 Chef de compétition (CCo)

L'ensemble de l'organisation d'une compétition est entre les mains du chef de compétition, désigné par l'organisateur de compétition. Il est, de ce fait, la personne de contact entre l'organisateur de compétition et la Commission Polydog.

Le chef de compétition est responsable du bon déroulement de la compétition.

Ses tâches sont les suivantes :

1. trouver et mettre à disposition un terrain suffisamment grand.
2. engager et instruire un nombre suffisant de personnel (juge de compétition, secrétaire, aides, etc.).
3. mettre l'équipement nécessaire à disposition.
4. préparer les feuilles de notes nécessaires.
5. traiter de manière fiable et rapide les feuilles de notes et préparer les attestations de compétition pour l'annonce des résultats.
6. contrôler les données concernant le conducteur et le chien.
7. envoyer les décomptes du programme de compétition et la commande de médailles à la Commission Polydog dans les 2 jours qui suivent la compétition.

Les juges de compétition doivent recevoir les feuilles de notes totalement préparées. L'attestation de compétition avec l'inscription du résultat sera remise au conducteur lors de l'annonce des résultats.

15 Juge de compétition (JCo)

Pour pouvoir être engagé comme juge, une formation particulière est nécessaire. Les critères pour les personnes intéressées par la formation de juge étant avoir pratiqué depuis au moins une année cette discipline et avoir participé à une compétition en classe 1 avec une qualification « très bien ».

Au moins une semaine avant le concours, le juge communique au chef de compétition le nombre et l'ordre des obstacles pour chacune des classes.

Le juge peut participer à une compétition pour laquelle il a été engagé pour autant qu'il concoure dans une classe jugée par un autre juge.

Le juge évalue les participants selon le code d'évaluation. Il est autorisé de juger au maximum 100 parcours par jour.

Le juge peut en tout temps :

- Interrompre la compétition d'un participant qui s'avère incapable d'exécuter les exercices.
- Disqualifier un participant qui ne respecte pas les règles, ou qui fait preuve d'un comportement non désiré (maltraitance du chien, vulgarité, etc.).

Comportement et présence :

- Le comportement du juge de compétition doit être correct à tout point de vue, que ce soit avant, durant ou après la compétition.
- Durant le travail de l'équipe à évaluer, le juge de compétition se comporte de manière à gêner le moins possible le participant (distance par rapport au chien, force de sa voix, gestuelle, etc.).
- Si un juge de compétition n'est pas en mesure d'assurer les tâches qui lui ont été attribuées, il doit l'annoncer immédiatement au chef de compétition.
- La présence du juge de compétition est requise une heure avant le début du concours et, au plus, 90 minutes après la fin du dernier passage.

16 Attestation de compétition (Aco)

Le carnet "Mon chien" sert d'attestation de compétition. Ils peuvent être commandés par écrit auprès de la Commission Polydog.

- Toutes les compétitions, terminées ou non, doivent faire l'objet d'une attestation de compétition signée à la main par le juge.
- Il faut utiliser un timbre ou une étiquette de l'organisateur de compétition.
- Résultat, qualification, points et médaille sont à mentionner selon la feuille de notes.

En cas d'égalité de points, les équipes obtiennent le même rang.

17 Médailles / Distinctions

Une médaille / distinction peut être remise sur la base des critères suivants :

- | | | |
|----------------------|--------------------------|-------------------|
| • Médaille d'or | Obtention d'un excellent | 190 ou 200 points |
| • Médaille d'argent | Obtention d'un très bien | 180 points |
| • Médaille de bronze | Obtention d'un bien | 170 points |

Les médailles peuvent être obtenues auprès de la Commission Polydog contre le paiement du montant correspondant. Les commandes sont à passer avec l'envoi du formulaire de décompte du programme de compétition à la Commission Polydog.

Les conducteurs commandent leur médaille à la fin de la compétition et la payent sur place. L'organisateur la leur fait parvenir par poste.

III PLAINTES ET SANCTIONS

18 Plaintes

Les plaintes à l'encontre de conducteurs de chiens, d'organisateur de compétition, de chefs de compétition, de juges ou d'autres organes concernant des incidents survenus lors d'une compétition sont, dans la mesure du possible, à régler sur place.

Si, au terme de la manifestation, il n'est pas possible de trouver un accord, il est possible d'adresser une plainte au président de la Commission Polydog, à l'attention de la Commission Polydog, dans les 30 jours suivant la manifestation. La plainte doit se faire par écrit et par envoi recommandé. Elle doit contenir une demande et une motivation. Toute personne concernée est habilitée à adresser une plainte. Durant le même délai de 30 jours, une contribution aux frais de CHF 200.00 est à verser à la SCS, sans quoi la plainte ne sera pas prise en compte.

Le coût de la procédure se compose d'une taxe ainsi que des frais en découlant. Le montant de la taxe se situe entre CHF 50.00 et CHF 1'000.00. La taxe est calculée selon le temps nécessaire au traitement du cas, aux frais y relatifs et à sa complexité. Le montant et la répartition des frais sont décidés lors de la procédure. Les parties d'une procédure supportent les frais selon la répartition des fautes. Si la plainte est approuvée dans sa totalité, l'avance payée par le plaignant lui est restituée.

19 Sanctions

La Commission Polydog peut énoncer des sanctions à l'encontre de personnes, sections de la SCS, clubs de races, organisateurs de compétitions, chefs de compétitions, juges et autres organes qui ont agi à l'encontre du présent règlement de compétition ou des statuts, règlements, consignes et autres dispositions du droit des associations de la SCS, à l'encontre de ceux qui ne suivent pas les directives et sommations de la Commission Polydog ou qui, par leur actions ou omissions, nuisent à la SCS et/ou à la Commission Polydog. Des sanctions peuvent également être énoncées à l'encontre de chiens agressifs. La Commission Polydog peut énoncer des sanctions de sa propre initiative ou par suite d'une plainte.

Le droit légal d'être entendu de la personne concernée est à respecter. Les sanctions énoncées doivent correspondre à la nature de l'infraction et de la faute. Les principes de la relativité et de l'égalité de traitement doivent être assurées.

Les sanctions énoncées peuvent être :

- a) avertissement.
- b) annulation des résultats de compétition.
- c) interdiction, temporaire ou non, de participer en Suisse ou à l'étranger à des compétitions, concours et/ou autres manifestations.
- d) interdiction, temporaire ou non, d'organiser et d'exécuter des concours,

compétitions ou autres manifestations.

- e) interdiction, temporaire ou non, de participer en Suisse ou à l'étranger avec certains chiens à des concours, compétitions et/ou autres manifestations.

Les sanctions peuvent être combinées entre elles, sous réserve d'annonce auprès des autorités judiciaires compétentes.

Exclusivement pendant la durée de la procédure, la Commission Polydog peut décréter des interdictions provisoires selon les alinéas précédents c) à e). Ces interdictions ne sont pas soumises au droit de recours.

Les chiens qui ont fait preuve d'agressivité lors de concours peuvent être interdits provisoirement de toutes compétitions par le président de la Commission Polydog et ce, avec effet immédiat. L'interdiction provisoire est effective jusqu'à la décision définitive de la Commission Polydog. Les chiens concernés doivent en général être contrôlés par la Commission Polydog. Le contrôle est à effectuer dans les meilleurs délais par un ou plusieurs experts désignés par la Commission Polydog et en présence d'un membre de la Commission Polydog. La présentation du chien se fait par la même personne qui conduisait le chien lorsque le comportement agressif de ce dernier a été constaté. Les experts rédigent un rapport écrit à l'attention de la Commission Polydog. Les frais du contrôle sont à la charge du conducteur concerné.

Le coût de la procédure se compose d'une taxe ainsi que des frais en découlant. Le montant de la taxe se situe entre CHF 50.00 et CHF 1'000.00. La taxe est calculée selon le temps nécessaire au traitement du cas, aux frais y relatifs et sa complexité. Le montant et la répartition des frais sont décidés lors de la procédure. Les frais sont à la charge des personnes concernées par une procédure les sanctionnant. Les frais sont à la charge du plaignant si aucune sanction n'est énoncée ou si la plainte a été déposée à la légère ou est retirée.

Les sanctions correspondant aux alinéas précédents c) à e) sont publiées dans les organes.

20 Recours à l'encontre de décisions de la Commission Polydog

Les personnes concernées par une décision de plainte ou de sanction de la part de la Commission Polydog, peuvent recourir auprès du Tribunal d'association de la SCS dans les 30 jours dès notification de la décision. Le recours doit répondre aux exigences du règlement du Tribunal d'association.

IV DISPOSITIONS FINALES

La publication électronique du règlement de compétition incombe uniquement à la SCS. Tous droits de reproduction du règlement de compétition sont réservés.

La forme masculine est représentative pour le masculin et le féminin.

Le présent règlement de compétition a été établi par le comité central de la SCS en date du 16 novembre 2016. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Révision 1 : Le règlement a été révisé en 2022. Cette nouvelle version entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Révision 2 : Le règlement a été révisé en 2024. Cette nouvelle version entre en vigueur le 1^{er} mars 2025.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.